



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026

DÉLIBÉRATION N°DEL2026-156

Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal (Assemblées)

521

Rapporteur : Abdel-Kader GUERZA

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	26
Nombre de pouvoirs	3
Votants	29

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures et trente-deux minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 18 septembre 2026, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Abdel-Kader GUERZA.

Étaient présents

Abdel-Kader GUERZA, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Martine PITOU, Christophe LE CICLÉ, Florence ARCHAMBAUDIÈRE, Philippe RIVE, Sabine FRETEY, Mounir CHAKKAR, Fatiha MESSAOUDI, Jacques ALIM, Caroline BRAY, Nadine CHOLIN, Arnaud DAUTREY, Slimane MORDI, Fouzia KAMAL, Ratko KLISURA, Caroline SIMOES, Mathieu TRIBOUILLOIS, Halima TAÏBI, Asma SHAHZAD, Nelson FONSECA, Hakan YILDIZ, Mattis AÏT-MOUHOUB, Frédéric COVET, Valentino GAMBUTO

Étaient excusés

Caroline VABRE, Jean LESPINAS, Youssef LAMRINI
Mathieu TRIBOUILLOIS et Véronique JULIÉ au point 11, Philippe RIVE du point 16 au point 18

Étaient absents

Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Esra ATSAK, Marie DALENÇON, Yasemin ALBAYRAK

Pouvoirs

Véronique JULIÉ donne procuration à Mathieu TRIBOUILLOIS, Sophie WILLEMIN donne procuration à Ratko KLISURA, Christophe LE DORVEN donne procuration à Abdel-Kader GUERZA, Philippe RIVE donne procuration à André HOMPS à compter du point 16

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Françoise SCAVENNEC

Mairie de Dreux

2 rue de Châteaudun – BP 80 129 – 28 103 Dreux cedex – Tél. 02 37 38 84 12 – www.dreux.com

Le règlement intérieur du Conseil municipal est obligatoire pour toutes les communes de 1 000 habitants et plus en application de l'article L 2121-8 du Code général des collectivités territoriales.

Il s'agit d'un document essentiel pour le bon fonctionnement de l'assemblée délibérante.

Le projet de règlement intérieur est joint en annexe,

Les modifications apportées par rapport au règlement intérieur du mandat 2020-2026 sont les suivantes :

- Présentation générale : le règlement aborde en premier lieu les dispositions obligatoires, puis les dispositions relevant de la réglementation et du choix de l'assemblée délibérante,
- Intégration d'une adresse mail générique assemblees@ville-dreux.fr
- Les articles suivants du nouveau règlement comportent les modifications ci-après :
 - Article 3 : mission d'évaluation désormais obligatoire pour les communes de 20 000 habitants et plus (50 000 habitants précédemment)
 - Article 6 : ajout des modalités de réunion en visio conférence pour les commissions municipales
 - Article 11 : questions écrites - ajout d'un délai pour leur transmission (48 heures)
 - Article 14 : conditions de création de la commission consultative des services publics locaux
 - Article 25 : fixation d'un délai pour dépôt des amendements (72 heures)
 - Article 29 : ajout des conditions de clôture des discussions
 - Article 31 : précisions relatives à la liste des délibérations à publier
- L'article relatif aux conditions de création des groupes politiques a été supprimé, ne s'appliquant pas à la strate de la collectivité
- L'article relatif aux conditions de retrait ou de démission d'un adjoint au Maire a été supprimé, la réglementation s'appliquant sans condition spécifique

Ce règlement restera en vigueur jusqu'à l'établissement du règlement intérieur de la mandature suivante.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Abdel-Kader GUERZA,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- Adopte le règlement intérieur du Conseil municipal pour le mandat 2026-2032.

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Secrétaire de séance

Madame Marie-Françoise SCAVENNEC

Le Maire,

Abdel-Kader GUERZA

Document certifié exécutoire

028-212801344-20260924-DEL2026-156-DE

Délibération du Conseil Municipal de DREUX le

Date de réception préfecture : 30/09/2026

Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux

le 30 SEP. 2026